

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet de centrale photovoltaïque aux Varissons, Sancoins

De : >

Date : 26/04/2024 à 11:28

Pour : ddt-epsancoins@cher.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous adresse cette lettre afin d'exprimer mon opposition ferme au projet de centrale photovoltaïque sur le lieu-dit Les Varissons à Sancoins.

Ce projet me préoccupe à plusieurs titres :

1. Impact environnemental majeur:

- La zone choisie pour l'implantation de la centrale se situe entre deux étangs, l'étang de Javoulet et l'étang de la Grenouille, qui abritent une biodiversité végétale riche et constituent un lieu de passage important pour les oiseaux migrateurs ; Javoulet, étant même classé ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique).
- La zone comprend également un réseau de petites mares et constitue une zone humide essentielle pour la recharge des nappes phréatiques. L'installation d'une centrale photovoltaïque sur ce site fragiliserait gravement cet écosystème précieux.

2. Proximité d'un monument historique:

- La centrale serait installée à proximité immédiate du seul bâtiment inscrit au monument historique de la commune : le donjon de Jouy. La construction de la centrale altérerait considérablement le paysage environnant et nuirait à la valeur patrimoniale de ce monument historique.

3. Manque de transparence et d'information:

- Lors du conseil municipal du 6 avril 2023, où le projet a reçu un avis favorable, j'étais présent. M. le Maire a laissé entendre qu'il s'agissait d'une entreprise privée à l'initiative du projet mais n'a pas mentionné, ce jour-là, que le terrain appartenait à la commune et que ledit projet se faisait à l'initiative de la municipalité.
- M. le Maire a également argué auprès de certains riverains du projet que la centrale était d'une nécessité critique pour les finances de la ville. Je conteste cet argument en soulignant qu'il serait plus judicieux de ne pas investir plus de 500 000€ dans l'aménagement de la rue des Naïades, où habite M. le Maire et autres siégeants au conseil municipal ; de ne pas projeter d'acheter les anciens locaux de l'AMC, sans que M. le Maire n'ait jamais justifié du nécessaire de cet achat.
- À ma connaissance, aucune mise en concurrence ou marché public n'a été organisé pour la mise en place de cette centrale. Ce manque de transparence laisse planer un doute sur les motivations réelles de la mairie et sur les conditions d'attribution de ce projet.

4. Alternative possible:

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux permettrait de produire de l'énergie renouvelable sans sacrifier des espaces naturels précieux dans une région de France encore préservée grâce à son bocage.

Ce projet de centrale photovoltaïque aux Varissons illustre l'immédiateté des décisions prises par un conseil municipal exsangue confronté à des contraintes budgétaires, immédiateté faisant face à l'immensité du temps long de l'Histoire et de la nature. La mairie, mue par des considérations comptables et l'espoir d'un apport financier immédiat, s'apprête à sacrifier des terrains exceptionnels et le patrimoine historique incarné par le donjon de Jouy. Si le photovoltaïque constitue une réponse à l'urgence climatique, il ne peut se faire n'importe où ni à n'importe quel prix. En choisissant d'implanter la centrale aux Varissons, la municipalité de Sancoins opte pour le pire endroit possible sur la commune pour ce type de projet.

Il est important de rappeler que les terrains concernés sont des biens communaux, et que c'est donc M. le Maire qui est à l'origine de cette controverse ; il a le pouvoir de mettre fin à cette infamie et de préserver ce lieu unique pour les générations futures.

Je vous exhorte donc, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à faire rejeter ce projet insensé et à inciter M. le Maire à privilégier des solutions plus respectueuses de l'environnement et du patrimoine de Sancoins.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mansour THIAM